

Compte-rendu du Comité Syndical du 4 Février 2015

Les membres du comité syndical se sont réunis le Mercredi 4 Février 2015 à 18h30 en visio conférence entre Privas (antenne du Syndicat) et Annonay (Château de Déomas), régulièrement convoqués par le Président, Monsieur Maurice QUINKAL. Le quorum du Comité Syndical étant atteint, le comité syndical pourra donc délibérer ce 4 février. (article L2121-17 du CGCT).

Présents ayant voix délibérative :

NOM Prénom	Représentant	Présent(e) ou suppléé(e)	Suppléé(e) par Pouvoir donné à
LOUCHE Alain	CA Privas Centre Ardèche	X	
LOUCHE Barnabé	CA Privas Centre Ardèche		
BERNARD Jérôme	CA Privas Centre Ardèche	X	
CUER Eric	CDC Barrès-Coiron		
PAQUELET M. Claire	CDC Beaume-Drobie		
POT Laurent	CDC Berg et Coiron		
PICARD Frédéric	CDC Val'Eyrieux		
BOYER Aïda	CA du Bassin d'Annonay	X	
THOMAS Alain	CA du Bassin d'Annonay	X	
VERMOREL André	CDC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche		
SENECLAUZE Bruno	CDC Pays de l'Hermitage et du Tournonais	X	
CLUZEL Michel	CDC Pays de l'Hermitage et du Tournonais	X	
BUGAUD Michel	CDC du Vinobre		
CIMAZ Michel	CDC Pays de Vernoux		
M. le Président	CDC Cévenne et Montagne Ardéchoises		
VIZIER Christian	CDC Porte de DrômArdèche	X	
GRIBET Jacky	CDC Porte de DrômArdèche		
VALLON Raphaël	CDC Porte de DrômArdèche		
CLUTIER Francis	SITHERE	X	
TOURETTE Mallaita	SIRP		
TAULEIGNE Lise	Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche	X	
QUINKAL Maurice	SERENA	X	
CAUSSE René	Syndicat d'Etude du Bassin Versant du Chassezac		
DORP Daniel	Syndicat Eyrieux		

	Clair		
LEFEBVRE Jean-Pierre	Troisième collège	X	
GOMEZ DE MERCADO France	Troisième collège	X	
PETITJEAN Gilbert	Troisième collège	X	
CAILLET Emmanuel	Troisième collège	X	
NOUGIER Luc	Troisième collège	X	
BOURGEOIS David	Troisième collège		
FRANCOIS Jacques	Troisième collège	X	
CHAMBON Dominique	Troisième collège	X	
GRANGE Louis	Troisième collège	X	
GIRAUD Pascale	Troisième collège		
VERNET Laurent	Aubenas		
BSERENI Stella	Guilhaud-Granges	X	
GRIFFE Gérard	Le Teil	X	
FINIELS Martine	Conseil Général Ardèche		
LACOMBE Denis	Conseil Général Ardèche	X	
L'HERMINIER Raoul	Conseil Général Ardèche	X	
DUBAY Jacques	Conseil Général Ardèche		
ALEXANDRE Jacques	Conseil Général Ardèche		

Stella BSERENI a été désignée secrétaire de séance.

En visioconférence entre Privas, Annonay

Ouverture de la séance à 18h30

1- Approbation du PV du Comité Syndical du 3 Novembre 2014

Aucune remarque de la part des délégués.

2- Information sur les décisions du Bureau du 17 Novembre 2014

Aucune remarque de la part des délégués.

3- Information sur les décisions du Bureau du 27 janvier 2014

Lors de ce Bureau, quelques éléments sur le règlement intérieur ont été évoqués, pour rappel.

L'organisation des 20 ans a également été évoqué. D'autre part, il est annoncé aux membres présents que les 20 ans des Inforoutes se tiendront le 6 novembre 2015 à Alissas. Remerciements sont faits à Jérôme BERNARD, pour le prêt des infrastructures communales.

Aucune remarque de la part des délégués.

QUESTION : Demande d'Alain THOMAS à Annonay. Le logiciel ADS est facturé à hauteur de 10 centimes par habitant pour les collectivités adhérentes (point 5 rapport 3), il demande si cela concerne l'ensemble des collectivités ou seulement celles qui utiliseront effectivement le logiciel. Il lui est répondu que cela concerne en effet les collectivités utilisatrices.

4- Débat d'orientations budgétaires pour 2015

Le budget est présenté par Mme Bsereni. Elle précise que les points évoqués sont détaillés dans les annexes.

Elle explique l'augmentation sensible des charges de personnel. En effet, 4 personnes ont été recrutées en 2014, il convient donc de les prévoir sur 2015. D'autre part, le syndicat a procédé à des avancements d'échelon, de plus il est prévu de recruter du personnel sur l'année à venir.

La régie industrielle et commerciale participera à hauteur de 310 000 euros sur ces charges de personnels.

Une provision de 40 000 euros est prévue pour le rachat des cotisations retraite d'un salarié ayant bénéficié de la loi Sapin.

Mme Bsereni précise que la section investissement présente de bonnes marges de manœuvre. La régie industrielle et commerciale est en bonne santé financière.

Elle adresse d'ailleurs ses remerciements à l'ensemble du personnel des Inforoutes pour leur écoute, leur investissement et leur efficacité.

Le renouvellement des équipements des centres multimédia reste à amortir. A ce propos M. Quinkal tient à préciser que le matériel des CCM est mis à disposition par les inforoutes aux communes utilisatrices.

QUESTIONS de Mme Tauleigne: Demande à propos des charges financières de 500 euros qui disparaissent en 2015. M. Bayle explique que l'acquisition d'une carte d'achat provoque des frais. Or, ils sont considérés comme étant des services bancaires et non des frais financiers du coup ces besoins budgétaires ne sont plus nécessaires.

Et demande à propos des charges exceptionnelles qui passent de 2000 à 10 000 euros cette année. M. Bayle explique que cela est dû à la fermeture de la trésorerie de Saint-Agrève, siège social des Inforoutes, sans journée complémentaire il se pourrait que le syndicat soit contraint d'annuler des titres émis en 2014.

5- Contributions des collectivités adhérentes pour 2015

Il a été proposé de ne pas augmenter les cotisations des collectivités, stagnant ainsi à hauteur de 1,1865 euros par habitant. De même la cotisation du Conseil Général de l'Ardèche reste à hauteur de 230 000 euros.

Le comité syndical approuve à l'unanimité cette décision.

6- Grille des Tarifs 2015

En outre, il est également décidé de ne pas modifier la grille tarifaire des services hormis pour ce qui concerne l'éditeur Cosoluce qui nous l'impose contractuellement (augmentation de 1%)

Le comité syndical approuve à l'unanimité cette décision.

7- Demandes d'adhésion de structures

Les communes de Lafarre (45 habitants), Châteaubourg (213 habitants) et le Syndicat Départementale d'Equipement de l'Ardèche demandent leur adhésion aux Inforoutes.

Le comité syndical approuve à l'unanimité ces décisions.

8- Convention Conseil Général

Le bureau propose au comité syndical de donner pouvoir au président de signer la convention (renouvellement de celle de 2014) avec le Conseil Général (mutualisation de services). Cette signature permettra aux Inforoutes de toucher une participation à hauteur de 230 000 euros.

Le comité syndical approuve à l'unanimité cette décision.

9- Convention CNFPT

Il est demandé au Comité Syndical de donner autorisation au Président de signer une convention avec le CNFPT. Celle-ci a pour objet de légaliser les échanges de prestations.

QUESTIONS : Il est demandé des précisions sur l'objet de ces prestations. M. Bayle explique que l'ensemble des formations techniques dispensées par le CNFPT sont payantes (contrairement aux formations généralistes). Cette convention a donc pour objet d'anticiper d'éventuelles facturation pour des formations techniques dont le SMI pourrait potentiellement avoir besoin.

Le comité syndical approuve à l'unanimité cette décision.

10- Dés-adhésion de la FNCCR

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à la dés-adhésion de la FNCCR. M. Quinkal explique que cette fédération convoque une réunion sur Paris tous les 8 à 15 jours. Pour suivre ces activités sérieusement, il faudrait presque recruter quelqu'un à temps plein. Ainsi par exemple, l'étude sur l'impact de la mutualisation sur les services, impose de remplir une enquête très longue et fastidieuse. Pour ce faire il faudrait accompagner les collectivités adhérentes, mais demanderait plusieurs heures de travail par collectivité. Or, la charge de travail du personnel du SMI ne le permet pas.

Le comité syndical approuve à l'unanimité cette décision.

11- Adhésion à différentes structures pour l'année 2015

Il est proposé au comité syndical les adhésions suivantes :

- Sport Num - 20 euros
- Club Europe sur Rhône alpes – 10 euros
- Cybardèche – 10 euros
- Adep - 1500 euros

Le comité syndical approuve à l'unanimité cette décision.

12- Titre à annuler sur exercice antérieur

Titre annulé sur exercice antérieur suite à la fermeture de la trésorerie de St Agrève pas de journée complémentaire n'a été octroyée. (facture annulée et à représenter sur le budget 2015)

Le comité syndical approuve à l'unanimité cette décision.

13- Questions diverses

M. Quinkal précise que toutes les idées et suggestions sont les bienvenues quant à l'organisation des 20 ans.

M. Bayle demande aux élus de bien vouloir préciser s'ils participent ou non au comité syndical dès réception de la convocation, et ceci afin d'anticiper et donc de faire des relances téléphoniques si le quorum n'est pas atteint.

La séance est close à 19h20